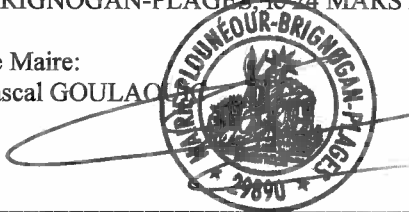


Le Conseil Municipal est convoqué en session ordinaire, pour le jeudi 30 mars 2017 à vingt heures trente, Salle Communale à proximité immédiate de l'église lieu-dit Brignogan-Plages, lieu désigné en application de l'arrêté municipal N° 1/2017 du 2 janvier 2017.

A PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES, le 24 MARS 2017

Le Maire:
Pascal GOULAOUIC



REUNION DU 30 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi trente mars à vingt heures trente, le conseil municipal de Plouneour-Brignogan-Plages, légalement convoqué le vingt-quatre mars, par Pascal GOULAOUIC, maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle communale de la commune fondatrice de Brignogan-Plages.

Etaient présents :

GOULAOUIC Pascal, ZION Jean-Clément, BUORS Marie-Françoise, CHARBONNET Pierre, LUCAS Sophie, RANCE Dominique, ABGRALL Sandrine, PHELEP Pierre, LE MENN Mariannick, LE CLOAREC Jean-François, SAUTEJEAU Rémy, BERGOT Jean-Marie, LE VERCHE Danièle, FAVE Joseph, GAC Albert, FAUDOT Carole, VENEC Jean-Pierre, BOSSARD Jean-Baptiste, BRUNET Jean-Louis, LAGADEC Yann, ABALAIN Annick, LE REST Jean-Yves, LE BORGNE Nathalie, CALVEZ Christian

Absents excusés : Patrick LE GALL, Jacques BOULLIER, Marie-Noëlle LE BORGNE, Nathalie PREMEL-CABIC, Franck LE GALL, Jacques GOURHANNIC.

M. Patrick LE GALL a donné procuration pour l'ensemble de la présente réunion à M. Jean-Yves LE REST.

M. Jacques BOULLIER a donné procuration pour l'ensemble de la présente réunion à M. Yann LAGADEC.

Mme Marie-Noëlle LE BORGNE a donné procuration pour l'ensemble de la présente réunion à M. Jean-Marie BERGOT.

Secrétaire de séance : Sophie LUCAS a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion (2 mars 2017) a été adressé par courrier électronique. Approbation du Procès-verbal à l'unanimité des membres présents.

1. Compte Administratif 2016 – PLOUNEOUR-TREZ : Lotissement Communal « Les Hauts de Languéno »

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les opérations de lotissement donnent lieu à des écritures de stocks qui constatent les m² invendus. Pour l'instant, un lot a été vendu.

Par ailleurs, les opérations de lotissement relèvent de la gestion du domaine privé de la Commune, car elles ne correspondent pas à une mission de service public. Les lots ne seront pas conservés dans le patrimoine de la Commune car destinés à la vente.

Le Compte Administratif 2016 (6^{ème} exercice) du Lotissement Communal « Les Hauts de Languéno » de Plouneour-Trez, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En Section de Fonctionnement, les Dépenses s'élèvent à 2 678,70 € (dont un déficit de la clôture de l'exercice précédent de 329,60 €), et les Recettes à 2 051,47 € d'où un déficit de 627,23 €.

En Section d'Investissement, les Dépenses s'élèvent à 95 936,12 € et les recettes à 46 876,63 (dont un excédent de la clôture de l'exercice précédent de 46 876,63 €), d'où un déficit d'investissement de 49 059,49 €.
Il n'y a pas de Restes à Réaliser.

Le résultat de clôture de l'exercice est un déficit global de 49 686,72 €.

M. Jean-Clément ZION, 1er Adjoint au Maire, assure la Présidence au moment du vote. Le Compte Administratif 2016 du Lotissement Communal « Les Hauts de Languéno », est adopté par 26 voix « POUR ». M. le Maire n'a pas pris part au vote.

2. **Compte Administratif 2016 – PLOUNEOUR-TREZ : Assainissement Collectif**

Le Compte Administratif 2016 du Service Assainissement Collectif de Plouneour-Trez est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En Section de Fonctionnement, les Dépenses s'élèvent à 54 592,18 €, et les Recettes à 106 764,81 € (dont excédent de la clôture de l'exercice précédent de 30 872,49€), d'où un excédent de 52 172,63 €.

En Section d'Investissement, les Dépenses s'élèvent à 23 710,69 € (dont un déficit de la clôture de l'exercice précédent de 2 332,99 €), et les recettes à 16 644,40 €, d'où un déficit d'investissement de 7 066,29 €.

Il n'y a pas de Restes à Réaliser.

Le résultat à la clôture de l'exercice est un Excédent Global de 45 106,34 €.

M. Jean-Clément ZION, 1er Adjoint au Maire, assure la Présidence au moment du vote. Le Compte Administratif 2016 du Service Assainissement Collectif est adopté par 26 voix « POUR ». M. le Maire n'a pas pris part au vote.

3. **Compte Administratif 2016 – PLOUNEOUR-TREZ : Commune**

Le Compte Administratif 2016 de la Commune de Plouneour-Trez est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En Section de Fonctionnement, les Dépenses s'élèvent à 823 162,15 € et les Recettes s'élèvent à 1 031 174,10 €, d'où un excédent de Fonctionnement de 208 011,95 €.

En Section d'Investissement, les Dépenses s'élèvent à 271 440,62 € et les Recettes s'élèvent à 544 882,94 € (dont excédent de la clôture de l'exercice précédent de 211 111,68 €) d'où un excédent d'Investissement de 273 442,32 €.

Il n'y a pas de reste à réaliser.

Le résultat à la clôture de l'exercice est un Excédent Global de 481 454,27 €.

M. Jean-Clément ZION, 1er Adjoint au Maire, assure la Présidence au moment du vote. Le Compte Administratif 2016 de la Commune est adopté par 26 voix « POUR ». M. le Maire n'a pas pris part au vote.

4. **Compte de gestion 2016 : PLOUNEOUR-TREZ Lotissement Communal « Les Hauts de Languéno »**

Le Compte de Gestion 2016 du Lotissement Communal « Les Hauts de Languéno » de Plouneour-Trez établi par M. LE PENNEC, Trésorier, est conforme au Compte Administratif 2016 établi par le Maire.

Il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5. **Compte de gestion 2016 : PLOUNEOUR-TREZ - Assainissement Collectif**

Le Compte de Gestion 2016 du service « Assainissement Collectif » de Plouneour-Trez établi par M. LE PENNEC, Trésorier, est conforme au Compte Administratif 2016 établi par le Maire.

Il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6. Compte de gestion 2016 : PLOUNEOUR-TREZ - Commune

Le Compte de Gestion 2016 de la Commune de Plounéour-Trez établi par M. LE PENNEC, Trésorier, est conforme au Compte Administratif 2016 établi par le Maire.
Il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7. Compte Administratif 2016 – BRIGNOGAN-PLAGES : Assainissement Collectif

Le Compte Administratif 2016 du Service Assainissement Collectif de Brignogan-Plages est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En Section de Fonctionnement, les Dépenses s'élèvent à 137 852,90 €, et les Recettes à 191 398,75 € (dont excédent de la clôture de l'exercice précédent de 6 478,99€), d'où un excédent de 53 545,85 €.

En Section d'Investissement, les Dépenses s'élèvent à 122 244,62 € (dont un déficit de la clôture de l'exercice précédent de 26 236,83 €), et les recettes à 89 258,40 €, d'où un déficit d'investissement de 32 986,22 €.

Il n'y a pas de Restes à Réaliser.

Le résultat à la clôture de l'exercice est un Excédent Global de 20 559,63 €.

Mme Marie-Françoise BUORS, 2^{ème} Adjoint au Maire, assure la Présidence au moment du vote. Le Compte Administratif 2016 du Service Assainissement Collectif est adopté par 25 voix « POUR ». M. le Maire et M. Jean Clément ZION n'ont pas pris part au vote.

8. Compte Administratif 2016 – BRIGNOGAN-PLAGES : Eau

Le Compte Administratif 2016 du Service Eau de Brignogan-Plages est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En Section de Fonctionnement, les Dépenses s'élèvent à 129 021,08 €, et les Recettes à 190 161,14 € (dont excédent de la clôture de l'exercice précédent de 29 317,68€), d'où un excédent de 61 140,06 €.

En Section d'Investissement, les Dépenses s'élèvent à 25 588,82 €, et les recettes à 59 929,28 € (dont un excédent de la clôture de l'exercice précédent de 26 018,28 €), d'où un excédent d'investissement de 34 340,46 €.

Il n'y a pas de Restes à Réaliser.

Le résultat à la clôture de l'exercice est un Excédent Global de 95 480,52 €.

Mme Marie-Françoise BUORS, 2^{ème} Adjoint au Maire, assure la Présidence au moment du vote. Le Compte Administratif 2016 du Service Assainissement Collectif est adopté par 25 voix « POUR ». M. le Maire et M. Jean Clément ZION n'ont pas pris part au vote.

9. Compte Administratif 2016 – BRIGNOGAN-PLAGES : Commune

Le Compte Administratif 2016 du budget principal Commune de Brignogan-Plages est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En Section de Fonctionnement, les Dépenses s'élèvent à 1 005 083,42 €, et les Recettes à 1 232 806,64 € (dont excédent de la clôture de l'exercice précédent de 31 927,55€), d'où un excédent de 227 723,22 €.

En Section d'Investissement, les Dépenses s'élèvent à 400 860,09 €, et les recettes à 866 793,98 € (dont un excédent de la clôture de l'exercice précédent de 551 917,12 €), d'où un excédent de 465 933,89 €.

Il n'y a pas de Restes à Réaliser.

Le résultat à la clôture de l'exercice est un Excédent Global de 693 657,11 €.

Mme Marie-Françoise BUORS, 2^{ème} Adjoint au Maire, assure la Présidence au moment du vote. Le Compte Administratif 2016 de la Commune est adopté à 25 voix « POUR ». M. le Maire et M. Jean Clément ZION n'ont pas pris part au vote.

10. Compte Administratif 2016 – BRIGNOGAN-PLAGES : Ecole Publique Intercommunale

Le Compte Administratif 2016 de l'Ecole Publique Intercommunale de Brignogan-Plages est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En Section de Fonctionnement, les Dépenses s'élèvent à 153 492,55 € (dont excédent de la clôture de l'exercice précédent de 3 794,18€), et les Recettes à 157 266,99 €, d'où un excédent de 3 774,44 €.

En Section d'Investissement, les Dépenses s'élèvent à 12 636,60 €, et les recettes à 12 636,60 €, d'où un excédent de 0,00 €.

Il n'y a pas de Restes à Réaliser.

Le résultat à la clôture de l'exercice est un Excédent Global de 3 774,44 €.

Mme Marie-Françoise BUORS, 2^{ème} Adjoint au Maire, assure la Présidence au moment du vote. Le Compte Administratif 2016 de l'Ecole Publique Intercommunale est adopté par 25 voix « POUR ». M. le Maire et M. Jean Clément ZION n'ont pas pris part au vote..

11. Compte administratif 2016 – BRIGNOGAN-PLAGES : Caisse des écoles

Le Compte Administratif 2016 de la Caisse des Ecoles de Brignogan-Plages est soumis à l'approbation du Conseil Municipal (conformément à la délibération du 14 décembre 2016 de la commune de Brignogan-Plages suite à la dissolution).

En Section de Fonctionnement, les Dépenses s'élèvent à 118 107,02 € (dont excédent de la clôture de l'exercice précédent de 57,52€), et les Recettes à 123 470,25 €, d'où un excédent de 5 363,13 €.

Il n'y a pas de Restes à Réaliser.

Le résultat à la clôture de l'exercice est un Excédent Global de 5 363,13 €.

Mme Marie-Françoise BUORS, 2^{ème} Adjoint au Maire, assure la Présidence au moment du vote. Le Compte Administratif 2016 de l'Ecole Publique Intercommunale est adopté à 25 voix « POUR ». M. le Maire et M. Jean Clément ZION n'ont pas pris part au vote.

12. Compte de gestion 2016 – BRIGNOGAN-PLAGES : Assainissement Collectif

Le Compte de Gestion 2016 du service « Assainissement Collectif » de Brignogan-Plages établi par M. LE PENNEC, Trésorier, est conforme au Compte Administratif 2016 établi par le Maire.

Il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

13. Compte de gestion 2016 – BRIGNOGAN-PLAGES : Eau

Le Compte de Gestion 2016 du service « Eau » de Brignogan-Plages établi par M. LE PENNEC, Trésorier, est conforme au Compte Administratif 2016 établi par le Maire.

Il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

14. Compte de gestion 2016-BRIGNOGAN-PLAGES : Commune

Le Compte de Gestion 2016 « Commune » de Brignogan-Plages établi par M. LE PENNEC, Trésorier, est conforme au Compte Administratif 2016 établi par le Maire.

Il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

15. Compte de gestion 2016 – BRIGNOGAN-PLAGES : Ecole Publique Intercommunale

Le Compte de Gestion 2016 du service « Ecole Publique Intercommunale » de Brignogan-Plages établi par M. LE PENNEC, Trésorier, est conforme au Compte Administratif 2016 établi par le Maire.
Il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

16. Compte de gestion 2016 – BRIGNOGAN-PLAGES : Caisse des écoles

Le Compte de Gestion 2016 du service « Caisse des écoles » de Brignogan-Plages établi par M. LE PENNEC, Trésorier, est conforme au Compte Administratif 2016 établi par le Maire.
Il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

17. Versement des indemnités de fonction au maire, adjoints et conseillers délégués.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la Commune. Son octroi nécessite une délibération du Conseil Municipal.

Vu l'élection des adjoints de la commune nouvelle de PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES en date du 7 janvier 2017,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2123-20 à L 2123-24-1 et R 2123-23,

Considérant que les articles L 2123-23 et 24 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les taux maxima de l'enveloppe des indemnités des élus par strate de Communes et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer les taux des indemnités de fonction allouées,

Considérant que la Commune compte 2036 habitants, et qu'elle a droit au maximum à 9 adjoints en application de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- Le montant maximum de l'enveloppe des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et du Conseiller Délégué est égal au total de l'indemnité maximale du Maire (43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique) et au total de l'indemnité maximale des Adjoints (16.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique x 8 Adjoints)
- Le montant maximum de l'enveloppe des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et du Conseiller Délégué est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

Maire	: 32,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 7 janvier 2017
Maire délégué et 1 ^{er} Adjoint	: 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 7 janvier 2017
2 ^{ème} Adjoint	: 13.72 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 7 janvier 2017
3 ^{ème} Adjoint	: 13.72 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 7 janvier 2017
4 ^{ème} Adjoint	: 13.72 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 7 janvier 2017
5 ^{ème} Adjoint	: 13.72 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 7 janvier 2017
6 ^{ème} Adjoint	: 13.72 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 7 janvier 2017
7 ^{ème} Adjoint	: 13.72 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 7 janvier 2017
8 ^{ème} Adjoint	: 13.72 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 7 janvier 2017
9 ^{ème} Adjoint	: 13.72 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 7 janvier 2017

- Les indemnités de fonction seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal

Fonction	NOM Prénom	Pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	GOULAOUIC Pascal	32,25 %
1 ^{er} Adjoint/maire délégué	ZION Jean-Clément	31 %
2 ^{ème} Adjoint	BUORS Marie-Françoise	13.72 %
3 ^{ème} Adjoint	CHARBONNET Pierre	13.72 %
4 ^{ème} Adjoint	LUCAS Sophie	13.72 %
5 ^{ème} Adjoint	RANCE Dominique	13.72 %
6 ^{ème} Adjoint	ABGRALL Sandrine	13.72 %
7 ^{ème} Adjoint	PHELEP Pierre	13.72 %
8 ^{ème} Adjoint	LE MENN Mariannick	13.72 %
9 ^{ème} Adjoint	LE CLOAREC Jean-François	13.72 %

18. COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

M. le Maire rappelle que la commission communale des impôts directs intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux.
- Elle établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation.
- Elle participe à l'évaluation des propriétés bâties. Son rôle est consultatif.
- Elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.
- Elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

L'article 1650, paragraphe 3, du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Il convient donc de procéder à la désignation de ces membres.

Outre le Maire qui assure la Présidence, la Commission des Impôts Directs comprend huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants. Les commissaires sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux à partir d'une liste de contribuables dressée en double par le Conseil Municipal, soit seize titulaires et seize suppléants (dont un titulaire et un suppléant habitant à l'extérieur de la Commune).

Monsieur le maire propose donc de désigner les personnes suivantes :

Commissaires titulaires :

M. Jean BUORS (Route du Méchou), Mme Pascale GOASGUEN (7, rue de Rugleis), M. Jean-Yves ABALLEA (Keradenec), M. Jean-Claude ROUDAUT (12, route de Nodeven), Mme Michèle PONT (14 rue de Saint Paol), M. Jean-Michel LAGADEC (Treberre), M. Jean-François PREMEL (92 Mechou Men Braz), M. François LE VOURCH (24 ter Croix-Rouge, Le Folgoët), M. Dominique LE BORGNE (Croas ar C'Hure), M. Claude FAUDOT (La Gare), M. Michel RANGHEARD (Route du Dievet), Mme Marguerite SAUTEJEAU (9, Le Cosquer), M. Daniel MORVAN (12 bis rue Saint Pol), M. Jean DESCHAMPS (8 rue Jean Michel Caradec), M. André LE BORGNE (12 route de Roscao), M. André MORVAN (Prat ar Ber).

Commissaires suppléants :

M. Bernard MAUGER (18 rue Pont ar Groas), Mme Brigitte PRIGENT (4, rue Poull Dounok), Mme BRETON Bernardine (rue Al Lividig), Mme Catherine LE HIR (78, Kervesval), M. Maurice ESTEVENON (Mechou Roch Foll), Mme Christine GAC (Poulinvin), M. Roland PUIL (13 rue Pont ar Groas), M. Michel KERHOAS (2 rue de Kerbrat, Plougastel-Daoulas), M. Yves PROFUMO (23, route de Nodeven), M. Jean-Edouard PHELEP (Landrogan), Mme Nicole MARTIN (11 Kéréval), Mme Christiane BERGOT (Kéréval), Mme Geneviève COMBOT (Roudouan), M. Joël LE GUEN (7 lotissement de la gare), Mme Brigitte MEYENBERG (Le Dievet), Mme Claudie CARADEC (1, rue des Quatre Bras).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la liste proposée par M. le Maire.

19. CONVENTION JVS-MAIRISTEM : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

M. le Maire informe le Conseil municipal que le nouveau prestataire en matière de logiciel informatique est la société JVS-MAIRISTEM. L'objet du contrat est le suivant : le fournisseur assure l'enregistrement du nom de domaine pour les adresses mails de la commune nouvelle à savoir plouneour-brignogan.bzh.

La convention prendra effet au 1^{er} mai 2017 et se terminera le 31 décembre 2017. Le coût annuel de la maintenance pour le maintien du nom de domaine s'élève à 50,68 € HT.

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour signer la convention avec la société JVS-MAIRISTEM, ainsi que toute autre convention concernant les prestations de la société JVS-MAIRISTEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention susvisée, ainsi que toute autre éventuelle convention.

20. CONVENTION SEGILOG : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

M. le Maire informe le Conseil municipal que la commune historique de Brignogan-Plages avait passé une convention avec la société SEGILOG en matière de comptabilité. Bien que SEGILOG ne soit désormais plus le prestataire principal de la commune nouvelle, il convient toutefois de prolonger le contrat avec elle pour plusieurs domaines : la facturation eau, ALSH et les mouillages ainsi que pour l'approbation des comptes administratifs 2016.

La prolongation de la convention porte sur une durée de 3 mois à compter du 1^{er} avril 2017 pour un montant de 562,50 € HT pour l'utilisation des logiciels et 62,50 € HT pour la maintenance et la formation.

M. le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention pour une durée de 3 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec SEGILOG.

21. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'OGEC DE L'ECOLE DU SACRE-CŒUR POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de participation financière est présentée chaque année par l'OGEC de l'Ecole du Sacré-Cœur au titre de l'année scolaire. La participation de la Commune est basée sur la dernière moyenne départementale communiquée par les services de la Préfecture en juillet 2016, à savoir 1 469,14 € par élève en maternelle, 557,20 € par élève en élémentaire. A la rentrée 2016/2017 on dénombrait 20 élèves en classe de maternelle et 42 élèves en classe élémentaire.

La participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'Ecole du Sacré-Cœur s'élèvera donc à : $(1\,469,14 \times 20) + (557,20 \times 42) = 52\,785,20$ € pour l'année scolaire 2016/2017.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'OGEC du Sacré-Cœur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au versement de cette participation.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de la Commune, article 6558 « Autres Contributions Obligatoires ». Le montant de cette participation sera revu éventuellement à la hausse, une fois connue la nouvelle moyenne départementale.

22. Compte rendu de la commission « Bâtiments-Travaux » du 8 mars 2017

La réunion des élus de Plounéour-Brignogan-Plages de la commission « Bâtiments-Travaux » a eu lieu le mercredi 8 mars 2017 à 20H30 à la mairie principale.

Etaient présents :

Sandrine ABGRALL, présidente de la commission ;
Mariannick LE MENN, Sophie LUCAS, Jean Clément ZION, Pierre CHARBONNET, Pierre PHELEP,
Dominique RANCE, adjoints ;
Danièle LE VERCHE Albert GAC, Jean Yves LE REST, Rémy SAUTEJEAU, conseillers municipaux.

1. les travaux prévus sur 2017-2018

- Le chantier de la bibliothèque de Brignogan se poursuit dans les délais fixés (les peintures vont commencer) . La livraison est prévue à la mi-avril.
- Le permis du local Jeune de kervillo a été déposé. Il faut maintenant décliner le CCTP avec la CLCL.
- ADAP : la liste des bâtiments concernés en 2017 est : l'école Jean guillou, Kermor B3, l'église de Plounéour-trez, la mairie principale, la salle de sport, le WC public place de la liberté, la salle Paotr Tréouré, le stade de foot, la SNSM de Brignogan, le cabinet infirmier.
- M Guillien de la préfecture, passera le 29 mars à 10h pour faire le point sur l'ensemble du dossier ADAP.
- Création d'une ouverture et sortie de secours au local de Kermor B3
- Création d'un vestiaires-douches-sanitaire à kerurus , avec une déclinaison possible également à la SNSM de Brignogan
- Mise en sécurité de l'école Jean Guillou
- Faire le point sur l'aménagement du local des services techniques « JAMPI » (subvention DETR prorogée)
- Installation d'un système de chauffage et d'une terrasse en bois à la salle de pétanque couverte de Plounéour

2. les travaux à venir, prévisions budgétaires 2018-2020

La commission a procédé à un d'ordre de priorité sur des projets déjà évoqués :

1. ADAP 2018 : la liste des bâtiments concernés en 2018 suivant l'agenda ADAP est : ossuaires Plounéour, snsm kerurus, WC naot hir, salle pontusval, local brigoudou, cimetières, mairie annexe
2. Ravalement des gîtes. Voir pour modifier la DSP car le locataire souhaite s'agrandir. Voir alors pour le transfert des archives de la mairie principale.
3. Ravalement du pignon de l'école et travaux de rafraîchissement des cours et des salles de classes.
4. Rafraîchissement de la salle Paotr Tréouré (peinture, rideaux)
5. Ravalement de la mairie principale
6. Main courante du stade de foot à mettre aux normes
7. Remplacement des douches des vestiaires au stade de foot de kervillo
8. Sol à refaire dans la salle de sport

Une prochaine commission pourra se tenir afin de réétudier les priorités.

23. Compte rendu de la commission « Littoral » du 15 mars 2017

Présents : Mariannick LE MENN, Pierre CHARBONNET, Pierre PHELEP, Rémi SAUTEJEAU Jean-Clément ZION, Danièle LE VERCHE, Franck LE GALL Jean - Baptiste BOSSARD.

Excusés: Patrick LE GALL, Jean-Yves LE REST, Sandrine ABGRALL.

Secrétaire de Séance : Dominique RANCE.

1. Armer le poste S.N.S.M. de Kerurus

Constat: Demande importante de groupes s'il existe une surveillance de baignade dans cette zone. Plage très fréquentée.

Proposition: Rencontre avec Pierre-Jean BIHANNIC pour éventualité de maîtres - nageurs S.N.S.M. ? (Programmée le lundi 20/03).

2. Politique des mouillages

Constat : Les locations fonctionnent très bien, mais la liste d'attente se remplit avec une vingtaine d'instances pour des corps morts permanents. Cette année cinq ou six emplacements vont se libérer, que proposons-nous au Conseil Portuaire ?

Proposition : cette année nous stabilisons le nombre de locations (35) et attribuons de manière permanente les emplacements qui se libèrent.

3. Installation de vestiaires / douches

En l'absence de Sandrine ABGRALL, sujet reporté à la prochaine séance.

4. Répartition aux Assemblées générales

Un membre de la commission sera systématiquement présent aux différentes Assemblées générales des associations.

5. Questions diverses

- Implantation de panneaux d'affichage : relancer la communauté de communes.
- Pose d'une rambarde sur un escalier du Castel Régis : voir les stocks existants.
- Ganivelles à mettre en place ou à remplacer au Lividig et au Phare.

24. Compte rendu de la commission « Enfance Jeunesse Ecole » du 13 mars 2017

Présents : Jean-Yves Le Rest, Jean-François Le Cloarec, Sandrine Abgrall, Marie-Noëlle Le Borgne, Nathalie Marie Premel-Cabic, Jean-Louis Brunet, Mariannick Le Menn, Sophie Lucas

Ordre du jour : Préparation de l'animation (jeunesse) sur la période estivale

La commission lors de la réunion du 31/01/17 avait décidé de reconduire à l'identique de 2016 le nombre de postes d'animateurs des 2 communes fondatrices, pour la saison estivale.

Sur Brignogan : 1 ETP

Sur Plounéour : 2 mi-temps

+ le temps d'animatrice communale

Nous avons reçu quelques jours avant la commission une candidature pour un poste de surveillant de plages, cette candidature pouvait nous intéresser pour ouvrir le poste SNSM de Kérurus.

Le maire devant rencontrer la personne le lendemain de la commission, nous avons débattu des différentes propositions que nous pouvions lui faire

A l'issue de son rendez-vous, un accord n'a pu être trouvé notamment en raison d'autres propositions qu'avait reçues l'intéressé.

La proposition de la commission pour l'animation de la commune en période estivale est la suivante :

– Embauche d'une personne à mi-temps du 19 juin au 9 juillet 2017 puis à temps complet du 10 juillet au 25 Août 2017

- Missions : - préparation des animations estivales avec l'animatrice communale
- aide pour l'accueil des spectacles extérieurs
 - Assistance aux services administratifs et techniques
 - Animations estivales

– Embauche de 2 personnes à mi-temps du 10 juillet au 25 août 2017

- Missions : - préparation des animations estivales avec l'animatrice communale
- Assistance aux services administratifs et techniques
 - Animations estivales

L'animatrice communale sera la coordinatrice des différentes actions ;

Nous souhaitons ouvrir les animations plages sur 2 sites : plage de Kerurus (poste SNSM) et plage des crapauds (niveau capitainerie), en ouverture alternée sur 5 après- midi

Le tableau suivant est donné à titre d'exemple mais n'est pas entériné (nous laisserons les animateurs réaliser le programme)

Jour	Lieu	Tranche d'âge
Lundi PM	Crapauds	6-10 ans
Mardi PM	Kerurus	10- 14 ans
Mercredi PM	Crapauds	10-14 ans
Jeudi PM	Kerurus	6-10 ans
Vendredi PM	Alternance Crapauds-Kerurus	De 7 à 77 ans

Nous souhaitons de plus conserver la possibilité d'ouvrir le foyer des jeunes en journée ou soirée de façon non régulière mais un planning sera réalisé en fonction des disponibilités des animateurs.

Les années passées l'animateur de Brignogan avait dans sa fiche de poste une mission d'aide aux associations (création et distribution d'affiches, gestion de salles et de matériel, permanence lors de manifestations).

Cette mission prenait un temps considérable.

Du fait de la création de la commune nouvelle, le nombre d'associations concernées par des animations estivales est important et ce service serait trop chronophage.

La commission propose par souci d'équité de ne plus assurer ce service, d'en informer l'ensemble des associations et de réaliser un « Kifékoï » qui sera distribué aux associations pour les guider dans les différentes démarches à réaliser dans l'organisation d'une manifestation ;

Ce kifékoï sera réalisé par la commission « culture et animations »

25. Questions diverses

INFORMATIONS DIVERSES :

Prochain conseil municipal jeudi 13 avril 2017 17h30, afin de voter les budgets 2017 suivi d'un buffet
Salle municipale de Brignogan-Plages.

